

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 14 (1862)

Artikel: Rapport de M. Rode sur cette question [...]
Autor: Rode, M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-549582>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RAPPORT DE M. RODE SUR CETTE QUESTION :

Le plan d'études pour les écoles primaires françaises exige que l'histoire de l'Evêché de Bâle soit enseignée dans nos écoles :

- 1^o Cette histoire spéciale devra-t-elle être intercalée dans le manuel général de l'histoire de la Suisse ou présentée sous forme d'appendice ?
 - 2^o Quels éléments convient-il d'y faire entrer ?
 - 3^o A quelles sources l'auteur chargé de cette rédaction pourra-t-il puiser ?
-

Dans le Jura, partie si exposée aux velléités annexionistes de la France, il est, plus qu'ailleurs dans notre chère Suisse, urgent de réchauffer l'amour de la patrie et de greffer l'affection pour nos compatriotes dans les cœurs de la jeune génération des écoles qui a eu le bonheur de naître en ces heureux temps où la Suisse est unie et régénérée par le pacte de 1848. Et pour faire apprécier les bienfaits de notre liberté, l'excellence de notre constitution fédérale et cantonale, quelle science y est plus propre que celle qui compare notre état actuel de prospérité et de concorde à celui de désunion, de guerres, d'antipathies politiques, religieuses ou de langue qui divisaient autrefois ce pays et le livraient à la domination de l'étranger ? — Modèle admiré de l'union de deux principes en apparence contradictoires, le cantonalisme et le système unitaire, — faisceau admirable composé de parties si nombreuses, inégales en grandeur, mais toutes également saines et robustes, — notre chère Suisse a eu le bonheur de trouver, soit pour représenter l'ensemble de son histoire, — soit pour décrire la vie individuelle de chaque canton, des historiens dignes de cette belle tâche : Jean de Müller et ses continuateurs, et sur

une moins vaste échelle les éloquents auteurs Zschokke (Monnard), Daguet etc., ont narré le développement de la Suisse entière ; une foule d'auteurs se sont occupés soit de l'histoire d'un canton et même d'une fraction de canton, soit des chroniques locales de villes et de villages, d'autres ont écrit les annales d'une famille, d'un château, d'un monastère, d'un évêché, d'une églisé.¹ Cette masse d'histoires détaillées provient, en grande partie, des différences bien ressenties qui existent entre les diverses parties de tel ou tel canton et de la position différente, politiquement parlant, où elles se sont autrefois trouvées. Or, il serait difficile de rencontrer en Suisse deux portions de canton plus hétérogènes, où les différences étaient plus fortement accusées, que le Jura bernois d'une part et l'ancien canton allemand de l'autre. Raison puissante pour exiger une histoire spéciale de cette partie, non pour raviver d'anciennes animosités, mais, au contraire, pour faire voir les misères des siècles passés. Le besoin d'une telle histoire est si visible que la question posée par le comité central de la Société jurassienne d'émulation a tout le mérite de l'actualité et qu'une bonne histoire de l'Evêché répondra non seulement à un besoin pédagogique, mais sera, en même temps, une œuvre patriotique. Cette histoire racontera les luttes entre le pouvoir oppressif tantôt de l'Evêque, tantôt des petites aristocraties municipales, et d'autre part les aspirations vers la liberté et l'égalité ; elle dira les guerres intestines et les invasions de hordes à peine disciplinées, triste résultat de sa position isolée durant les guerres extérieures ; elle montrera les secours qu'à différentes époques la Suisse a portés au

¹ Presque chaque canton a son historien particulier : Berne a son Tillier et son Herzog, Thurgovie son Pupikofer, Appenzell son Zellweger, Schwytz son Fassbind, Vaud son Olivier, Neuchâtel son Chambrier, etc.; les historiens de villes sont aussi assez nombreux, et il y a même des chroniques de villages, telles que celle de Melchnau, dans la Haute-Argovie. Mentionnons aussi l'ouvrage si vaste et si instructif : *Galerie des 22 cantons de la Suisse*, où, à côté de la géographie et de la statistique de chacun, il se trouve encore une histoire du canton respectif.

pays entier et surtout l'efficacité de la protection que la puissante Berne a exercée ordinairement pour le bien de ses combourgues et alliés.

Dans les manuels d'histoire suisse qui sont actuellement en usage dans nos écoles, il serait impossible d'intercaler aux chapitres respectifs indiqués par les dates, les parties et les passages relatifs à l'histoire du Jura. Ce morcellement, qui ne pourrait se faire que par de petites fractions, nuirait à l'ensemble et empêcherait l'intelligence et l'étude de cette histoire spéciale ; on ne s'apercevrait pas du développement lent et gradué de nos institutions sociales et politiques, de l'enchaînement des faits par cause efficiente et résultats quelquefois éloignés ; ajoutez que cet éparpillement ennuierait et fatiguerait les élèves, chose qu'il importe surtout d'éviter pour une partie si intéressante de l'enseignement.

La section de Neuveville se prononce donc pour qu'un aperçu de l'histoire de l'Evêché soit composé exprès et destiné aux écoles jurassiennes pour être mis entre les mains des instituteurs et des élèves ; qu'il soit imprimé à part et ajouté au manuel d'histoire suisse en usage, mais *à titre provisoire seulement, jusqu'à ce qu'un autre manuel d'histoire suisse soit composé*. Ayant pleine confiance dans l'impartialité et les lumières du rédacteur chargé de ce travail, elle pense que, dans les matières où son opuscule touche aux questions religieuses, il saura faire droit aux uns, sans blesser les justes susceptibilités des autres ; toutefois, pour ce sujet délicat, il pourrait s'adjointre un comité de rédaction qui l'aiderait dans ce travail épineux (l'appréciation des effets, par exemple, que la réformation a produits dans les diverses parties du Jura). Nous pensons ainsi avoir rencontré un des désirs de M. le rédacteur qui a posé cette question évidemment dans l'intention de s'entourer des lumières de quelques collaborateurs et de préparer un travail plus complet.

Question subsidiaire. — Cette solution de la première question nous amène tout naturellement à traiter une question secondaire, mais presque d'égale importance, qui est omise

dans notre programme. Comment l'instituteur, muni de cet appendice sur l'histoire du Jura, annexé à son livre d'histoire suisse tel quel, procédera-t-il pour l'enseignement de cette partie ? Devra-t-il traiter cette histoire de suite et sans interruption, seulement à la suite de l'histoire générale de la Confédération, au risque, s'il n'a pas bien pris ses mesures et qu'il n'ait pas exactement calculé ses heures pour la répartition des matières sur toute l'année scolaire, de ne plus pouvoir arriver à l'histoire de l'Evêché et de ne point aborder ce sujet si éminemment utile ? ne sera-t-il pas à craindre que cette histoire traitée oralement et dans le livre, comme appendice, ne paraisse aux élèves un sujet peu intéressant et purement accessoire ? Qu'on me permette d'exposer ici de quelle manière je fais entrer l'histoire de la localité où je professe cet enseignement, dans le cadre de l'histoire suisse ; car c'est d'une manière analogue que je voudrais voir donner les leçons dans toutes les écoles primaires ou secondaires du Jura, avec plus ou moins de développement selon la portée des élèves et le temps alloué à cette branche. Je raconte les faits de l'histoire spéciale de notre petite république neuvilloise, aux années et avec les parties correspondantes de l'histoire générale de la Suisse : par exemple, la fondation du Schlossberg sous l'empereur Rodolphe, la destruction de Bonneville et la fondation de Neuveville avec le règne de l'empereur Albert, la vaillance des bourgeois de Neuveville et la reconnaissance de l'évêque Jean de Vienne après l'achèvement de la ligue des huit anciens cantons, etc. Dans les résumés chronologiques je marque la place de ces faits spéciaux aussi bien que ceux de l'histoire générale ; dans les récapitulations et dans les tableaux sur le développement et l'agrandissement de la Confédération, la Neuveville figure pour sa modeste part, à côté de sa puissante combourgaise.¹ De cette façon, il y a

¹ Je pense que ce sont ces résumés sur l'état des mœurs, de la religion, des arts et des sciences, sur la vie politique, etc., qui sont entendus dans le plan d'études pour les écoles primaires françaises, p. 48, quand il y est parlé de « *tableaux sous forme synchronique* ; » car, comme nulle part il

combinaison de la méthode synchronique et de l'histoire par ordre chronologique ; quand les élèves voudront connaître le développement successif de leur patrie , qu'ils lisent de suite l'appendice tout entier ; quand, pour se faire une juste idée des mœurs, des temps, des progrès, des lumières et de la civilisation , à une époque quelconque , ils désirent savoir quel était alors le degré de culture intellectuelle ou l'étendue de la Confédération , (par exemple, si la poudre à canon était inventée, si la Suisse comptait 4, 8, 10, 12 cantons, etc.), les résumés généraux les satisferont à cet égard.

Manuel détaillé pour l'instituteur. — Comme , à côté des détails contenus (et qui ne seront pas nombreux ni développés) dans le futur appendice sur l'histoire de l'Evêché, il sera loisible à chaque instituteur de spécialiser encore d'une manière plus particulière les faits qui ont rapport à la localité dont il instruit la jeunesse, — on a exprimé, dans notre section, le désir qu'un second travail beaucoup plus détaillé que le court résumé joint au manuel, fût élaboré pour l'usage et l'instruction des instituteurs eux-mêmes afin qu'ils aient où puiser les renseignements précis et développés pour l'histoire locale du district et de l'endroit où ils sont placés, qui pour celle de Neuveville , qui pour l'Erguel , qui pour les Franches-Montagnes , qui pour Moutier, etc. Il serait abandonné à la Société jurassienne ou à un comité à nommer par elle , de décider quel développement il conviendrait de donner à ce manuel auxiliaire de l'instituteur et, d'autre part, à la prudence et à l'expérience des instituteurs quel usage ils en feraient et dans quelle mesure ils en useraient. — Mais, si l'histoire ainsi localisée doit charmer la jeunesse et captiver toute son attention en la dirigeant sur ses alentours et lui faisant trouver quelque intérêt là où, autrement, il passerait avec indiffé-

n'y est question d'histoire universelle , il ne peut s'agir de tableaux synoptiques d'histoire générale, à moins que l'on n'entende par là une indication très sommaire des événements les plus caractéristiques pour la civilisation , tirés de l'histoire universelle (par exemple, découverte de la poudre à canon, de l'imprimerie, de l'Amérique, guerre de 50 ans).

rence, — n'y aura-t-il pas aussi à craindre que, dans une pareille abondance de matières, un instituteur encore dépourvu d'expérience, ne s'égare et ne fasse une part trop large à l'histoire locale au préjudice de l'ensemble ou d'autres branches d'enseignement ?

Proposition importante. — Cette appréhension bien légitime a donné le jour à une autre idée que, du reste, la sage mesure du gouvernement zurichois : « de faire imprimer aux frais de l'Etat, tous les livres scolaires » nous avait d'abord suggérée. Ne serait-il pas opportun que la Société jurassienne d'éducation prît au plus tôt l'initiative pour proposer au gouvernement bernois « d'ouvrir un concours pour un prix de..... » à décerner à l'auteur de la meilleure histoire de la « Suisse pour les écoles jurassiennes, » afin que nous ayons un *seul* manuel suffisant à toutes les exigences et répondant au double but, de donner sur l'ensemble de l'histoire suisse les notions que tout enfant suisse doit posséder et de s'étendre sur l'histoire particulière de l'Evêché, intercalée aux époques respectives, avec cette largeur qui conviendrait au but spécial de cet ouvrage et dont les auteurs vaudois d'histoire suisse nous ont tracé le modèle; — ¹ manuel qui obviérait aux deux extrêmes : à la surabondance des détails et à la sécheresse qui ne s'en tient qu'aux généralités.

II^e question. — Les matières que ce manuel de l'histoire

¹ Citons pour mémoire et parce que ces livres sont employés dans certaines écoles primaires et paraissent être autorisés, en attendant mieux : l'Histoire suisse, faisant suite aux ouvrages de Lamé Fleury, où il n'y a que 6 lignes bien minces sur l'Evêché ; et celle de Descombaz, où il n'est fait que 3 fois mention de l'Evêché, p. 140 : quelques lignes sur le combat des chevaliers de l'Evêque et du comte de Thierstein ; p. 207, quelques lignes sur l'introduction de la réformation à Moutier et une ligne, page 273 : le directoire français fit occuper l'Evêché de Bâle. Cette parcimonie de place à l'égard de notre partie du sol helvétique justifierait à elle seule la composition d'un opuscule tel que nous le demandons. Daguet mérite une distinction honorable à cet égard, car il parle beaucoup plus qu'aucun auteur de ces abrégés d'Histoire suisse que nous connaissons, de ce pays qu'il a lui-même habité dans le temps.

de l'Evêché, soit appendice à telle Histoire suisse qui est actuellement en usage dans chaque localité, devra contenir, étant en grande partie indiquées aux pages 45-47 du plan d'études pour les écoles primaires françaises du canton de Berne, nous n'y joindrions que peu d'éléments nouveaux, précisément parce que nous avons en vue cette Histoire suisse au point de vue jurassien qui est encore à créer et que la commission qui a élaboré le susdit plan, paraît vouloir appeler de ses vœux en disant : « provisoirement on conservera les manuels admis dans chaque localité ; » car nous ne voudrions pas que cette Histoire suisse fût trop chargée d'histoires purement locales, de peur que le sentiment de la nationalité suisse ne soit étouffée par une trop exclusive affection pour le beau pays jurassien. Voici ce que nous proposons d'y ajouter.

- 1352. L'alliance perpétuelle de Berne avec Bienne ;
- 1388. Combourgeoisie de Neuveville avec Berne ;
- 1395. Arbitrage de Berne survenu entre Bienne et Neuveville, au sujet de la juridiction militaire tant de Neuveville que de la montagne de Diesse ;
- 1530. Introduction de la réformation ;
- 1533. Accommodement entre l'abbé de Bellelay et la Neuveville au sujet de leurs droits respectifs.
- 1711 - 1717. Troubles à la Neuveville et fausse position de cette ville entre les deux puissances rivales de Berne et de l'Evêque ;
- 1734. Nouveaux troubles (de Petitmaître) étouffés par l'intervention bernoise.

Pour l'histoire des mœurs, etc., on pourrait citer :

- 1645. Le procès des sorcières. (5 furent brûlées en un même jour.)

Je crois que ces quelques additions suffiraient bien pour faire connaître, grossièrement, l'histoire de notre petite république municipale ; si, dans les autres parties du Jura, on fait des additions dans les mêmes proportions que nous les proposons pour Neuveville, le volume risquera plutôt de devenir un

peu gros pour un simple manuel que devront acheter les élèves et instituteurs primaires.

III^e question. Nous n'avons pas la prétention de vouloir ni de pouvoir enseigner à M. le rédacteur, savant érudit dans ces matières et versé dans la connaissance des sources, beaucoup de livres ou autres moyens où il pourrait puiser : cependant nous osons nous flatter que les deux ouvrages que nous allons citer, ne seront pas encore connus et que nous aurons le petit mérite d'avoir, un tant soit peu, augmenté les ressources dont il pourra disposer.

1^o F. Stettler. Versuch einer kurzen Geschichte des zum Kanton Bern gehörenden Theils des ehemaligen Bisthums Basel. VII et 104 pages.

Une personne très compétente a jugé cet ouvrage si important et si intéressant, qu'elle serait fort disposée à le traduire.

2^o Versuch einer historischen und rechtlichen Abhandlung von den schweizerischen Schutz und Schirmbündnissen etc., besonders desjenigen Bürgerrechts, welches bereits seit fast 400 Jahren zwischen..... Stand Bern und der..... Municipalstadt Neuenstadt bestand hat, zusammen gestellt durch C.-Em. Rosselet J. U. D. Bern 1757.

Ce fort volume in-4^o renferme bien des matières diverses : par leur énumération on jugera de l'importance de ce recueil et l'on nous excusera de l'avoir mentionné ici :

I. Traité (en allemand) des alliances conclues par les Confédérés et de leur nature et essence diverse ; la 2^e partie en est particulièrement intéressante, car elle traite von den Neuenstädter Freiburger-Rechten.

II. Vertrag zwischen dem Bischoff von Basel und der Stadt Biel v. J. 1600, avec plusieurs annexes.

III. Apologie einer..... Stadt Bern d. h. Widerlegung wider des Bischoffs von Basel Discurs betreffend

Munsterthal'scher Burgerrecht
Religionsänderungen im Munsterthal
Biel'schen Tauschhandel,

Cette apologie, forte d'environ 300 pages et imprimée en 1615, a été tout simplement ajoutée comme les articles, par le relieur, sans doute d'après la volonté d'un propriétaire qui voulait réunir les divers écrits touchant la même matière en un seul volume :

IV. Bernischer Vertrag zwischen Bischoff von Basel und der Stadt Biel von J. 1731, gedruckt 1732.

V. Mémoire au sujet des affaires de la Neuveville. 1717.

VI. Mémoire présenté par le conseil de Neuveville à Leurs Excellences de Berne. 1717.

J'ai donné des extraits de ces deux mémoires dans un « Exposé des troubles de Neuveville et rivalité de Berne et de l'évêque de Bâle », dont un résumé se trouve joint à un des *Coups-d'œil* de la Société jurassienne d'émulation.

VII. Vertrag zwischen Bischoff von Basel und Stadt Bern betreffend das Bürgerrecht von Neuenstadt nach den Conferenzen von 1758.

Question subsidiaire à la III^e. — Notre section a pensé qu'il ne serait pas inopportun d'indiquer aussi à des instituteurs studieux et aisés, outre le manuel officiel (soit appendice, soit histoire suisse, au point de vue jurassien) quelques ouvrages historiques, où ils pourront s'instruire plus amplement et avoir la satisfaction de ne pas seulement : *jurare in verba magistri* (i. e. libri), mais de juger par eux-mêmes en consultant des sources :

Blæsch, Histoire de Bienne.

Coups-d'œil de la Société jurassienne d'émulation. (Pourrait-on, à peu de frais, réimprimer à part les traités historiques ?)

Müller et ses continuateurs, Histoire de la Confédération.

Morel, Essai sur l'histoire de l'Evêché de Bâle.

Le *Jura*, dont les articles historiques sont fort instructifs.

Pour terminer notre petit traité, encore une proposition : Bien que nous sachions que l'essai tenté par les gouvernements de Berne (pour la partie française du canton), de Fribourg, Neuchâtel, Valais et Vaud, d'amener, au moyen

d'une commission de délégués, entre toutes les parties de la Suisse romande, une telle homogénéité quant aux moyens d'instruction, qu'il fût possible de faire imprimer à plusieurs milliers d'exemplaires, les ouvrages destinés soit aux écoles primaires, soit aux établissements secondaires, ait malheureusement échoué; bien que nous connaissions, dans une matière plus restreinte et où il semblerait plus aisément de se mettre d'accord, un frappant et fâcheux exemple où, grâce à une précipitation déplacée, l'entente a été également manquée; cependant nous ne désespérons pas que la Société jurassienne d'émulation ne parvienne à renouer les fils rompus, à ramener de nouvelles tentatives d'arrangement, à raviver ce désir si naturel d'une union de jour en jour plus intime avec les autres parties de la Suisse, vers lesquelles l'attire la communauté de l'idiome. Qu'elle s'encourage donc à persévéérer dans la belle voie où elle est entrée avec des succès déjà si marqués (je ne cite que ses rapports avec la Société d'utilité publique, la création d'une section générale pour la Suisse romande, ses liaisons avec la Société d'agriculture, etc.)! Qu'elle cherche, pas à pas, à conquérir le terrain qui a été refusé aux gouvernements! Notre peuple suisse n'aime pas trop sentir l'action et la pression gouvernementale; mais à la spontanéité de la nation, aux sociétés et aux réunions volontaires d'hommes marquants et zélés sont dus bien des succès et ont réussi bien des entreprises qui n'avaient rencontré que des difficultés insurmontables tant que l'autorité seule s'en est mêlée.

Proposition finale. — Que notre Société jurassienne d'émulation aborde donc de nouveau cette matière; qu'elle tâche, par ses correspondances, à provoquer entre les Sociétés historiques, les autorités scolaires, les hommes qui aiment et favorisent l'éducation et l'instruction des grands et des petits, un accord qui aboutisse à faire imprimer en commun et conséquemment à un grand nombre d'exemplaires, les ouvrages historiques qui ont particulièrement trait à l'histoire de la Suisse romande et qui seraient introduits dans les bibliothèques.

ques populaires, et se trouveraient ainsi facilement accessibles aux bourses les plus modiques des instituteurs primaires.

RAPPORT SUR LA QUESTION :

Comment pourrait-on, dans chaque district, organiser les écoles de manière que les élèves de la troisième série — de 12 à 16 ans — reçussent, autant que possible, les leçons appropriées à leur âge et aux connaissances déjà acquises ?

Présenté par Eug. GUERNE.

Notre régénération politique de 1831 ouvrit une ère nouvelle à l'éducation nationale. Quatre écoles normales furent fondées successivement et devinrent nos plus précieux joyaux populaires. Non seulement on y forma de jeunes instituteurs, mais tous ceux qui étaient alors en fonctions durent suivre un cours de répétition et ne reçurent leur diplôme qu'après avoir prouvé par un examen qu'ils possédaient des connaissances suffisantes. La fréquentation de l'école devint obligatoire et gratuite pour les pauvres, auxquels les communes durent même fournir les moyens d'enseignement nécessaires. Les rayons vivisants de l'instruction pénétrèrent ainsi jusque dans la plus humble chaumière. La subvention de l'Etat accordée aux instituteurs primaires, puis la fixation d'un minimum, améliorèrent sensiblement leur position et leur permirent de consacrer plus de temps à l'école et à l'étude. L'établissement d'inspectorats, l'unité de plan d'études et de moyens d'enseignement, produisirent une organisation uniforme de nos écoles, indispensable à une prospérité générale.

Cependant malgré la vigoureuse impulsion donnée à l'édu-